



Aliénation d'actions propres

Bruxelles (Belgique), le 3 juillet 2020 – 20h00 (CEST) – information réglementée

En application de l'article 8:6 de l'Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et associations, UCB SA rend public que suite à des exercices d'options par des membres de son personnel, elle a aliéné des actions UCB hors bourse (OTC) en vue des livraisons de ces actions aux membres du personnel concernés, dans le cadre de la rémunération variable à long terme du groupe UCB, comme suit :

Date de la transaction	Heure	Plan LTI	Quantité des actions UCB aliénés	Prix
26 juin 2020	09:05:09	Stock Option Plan 2012	400	32.36 €
26 juin 2020	09:05:09	Stock Option Plan 2015	1,500	67.35 €
26 juin 2020	09:05:09	Stock Option Plan 2017	1,575	70.26 €
1 juillet 2020	09:30:55	Stock Option Plan 2013	500	48.69 €
1 juillet 2020	14:42:44	Stock Option Plan 2012	500	32.36 €

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 95 88,
isabelle.ghellynck@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 4,9 milliards en 2019. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : [@UCB_news](https://twitter.com/UCB_news).